



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 2005

*Groupement enseignement général*

Grade : Commandant  
Prénom, Nom : Oscar Santiago Zarich  
Groupe : B 1

### Fiche de stratégie

**OBJET** : sujet n° 5 / l'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense ?

On n'en finit pas de déplorer ce monde instable qui échappe aux prévisions les mieux affûtées et aux prédictions les plus perspicaces. Or l'instabilité est l'état normal du monde et l'insécurité sa situation la plus commune. La guerre froide dans laquelle nous avons tous été élevés nous avait accoutumés à des formes de stabilité et de rationalité confortables mais artificielles. Le cours normal des choses a repris et le chaos guette, comme souvent dans l'histoire moderne. Face aux incertitudes, les peuples occidentaux, déconcertés par tant d'hypothèques qui ralentissent la marche vers un progrès annoncé comme libérateur, sont à la recherche de formules magiques permettant de mettre à nouveau l'avenir en équation pour tenter de le maîtriser.

Les questions qu'ils se posent concernent les fondamentaux de la sécurité et de la défense au XIX<sup>ème</sup> siècle. Les réponses qu'ils apportent sont presque toujours de nature collective : des alliances, des unions, des partenariats, des coalitions. Si le « chacun pour soi » en matière de défense semble inefficace, présomptueux, périmé, au moins en Europe, c'est peut-être qu'il exige une lucidité et une détermination qui ont du mal à cohabiter ; seul un collectif d'intérêt semble pouvoir aujourd'hui encadrer l'insécurité du monde, même si les modes d'action préférentiels diffèrent de part et d'autre de l'Atlantique, la diplomatie de sécurité et de défense de ce côté-ci, plutôt la domination par la force de l'autre.

En ce qui concerne à la globalisation du monde, tout a été dit, ses conséquences, bénéfiques et néfastes, sur le caractère inéluctable de la normalisation qui allait en résulter et sur la disparition annoncée des aspérités et adhérences nationales. Mais, nul n'a vraiment ausculté la stabilité du monde moderne ainsi globalisé, ni testé la viabilité du système stratégique qui allait émerger de cette évolution, non plus que la sécurité collective induite pour les peuples et individuelle pour les citoyens.

Pour les Occidentaux pourtant, il y a désormais deux mondes, celui, classique, où nous vivons dans des structures vieillissantes et une précarité montante et l'autre, le monde gris et instable, qui échappe à toute forme de contrôle.

Ce deuxième monde est celui des intérêts infra et transnationaux, des sectes ethno religieuses, des radicalismes politico économiques qui rackettent nos sociétés, fragilisent nos contrats sociaux, criminalisent nos environnements occidentaux et génèrent de l'insécurité. Le terrorisme stratégique révélé le 11 septembre 2001 a donné une autre dimension, inquiétante à cet autre monde.

Entre ces deux mondes, on a bien vu qu'une oscillation s'est produite qui, en s'amplifiant, disloque les Etats les plus vulnérables et menace les systèmes les plus éprouvés. La notion même d'Etat est désormais contestée, « trop petit pour les grandes choses, trop grand pour les petites choses » selon la formule, alors même que les nouveaux Etats ne cessent de proliférer par méiotes, mitoses ou parthénogenèses qui mettent sur le marché de la responsabilité internationale des structures souvent étriquées, en tout cas peu viables.

Dans ce système instable où l'on manque de repères, la sécurité collective se pose dès lors en termes nouveaux ; les principes généraux à vocation universelle hérités de la dernière guerre mondiale et cristallisés en 1945 dans la charte de San Francisco paraissent de plus en plus relatifs et parfois même inopérants. Le droit international mord la poussière, parfois à l'instigation du plus fort, souvent par inadaptation aux conditions locales de rapports de forces ethniques, économiques et religieux séculaires.

La construction d'une défense européenne intégrée soulève évidemment d'importants problèmes relatifs à l'équilibre institutionnel, c'est-à-dire au gouvernement politique et militaire du système.

Le thème de la recherche de nouveaux équilibres institutionnels pour l'Union européenne est revenu récemment au centre des discussions politiques de notre continent. Si la proposition avancée par le ministre allemand des Affaires étrangères Fischer devait être acceptée, à savoir une Europe fédérale avec un président légitimé démocratiquement par élection directe comme dans le cas des Etats-Unis, le problème institutionnel du gouvernement de la Défense européenne intégrée pourrait trouver rapidement une solution adéquate. Cependant, dans le domaine des transferts de souveraineté, dans le domaine de la politique extérieure et de sécurité, cette proposition pourrait rencontrer de fortes résistances.

Du reste, les différences politiques, historiques et culturelles entre les différents pays européens sont tellement grandes qu'elles peuvent faire croire que le seul chemin possible pour l'intégration de la défense européenne est celui des deux vitesses ou de la coopération renforcée ou, enfin, d'un nouveau Traité qui engagerait les pays de l'Union qui « le peuvent ou qui le veulent », comme du reste l'a observé le Président Chirac, un problème de leadership lié à la nécessité qu'il y ait un groupe de pays qui assument la direction du projet et sa réalisation.

Le cadre qui ressort de cette analyse sommaire du système de défense des pays européens est donc fortement problématique. A une dépense au total importante correspond un excès de personnel militaire, par ailleurs largement inutilisable pour des missions opérationnelles de projection, un bas niveau d'investissements, un manque de dotation de moyens modernes, des difficultés à agir de façon intégrée en absence du support américain.

Le chemin vers la solution de ces problèmes qui, en définitive, sont aussi un problème d'efficacité dans l'utilisation des ressources destinées par les gouvernements à la défense et à la sécurité des citoyens, est d'abord dans l'intégration européenne. En ce sens, la décision prise par le Conseil d'Helsinki, constitue fondamentalement une manifestation du fait que le leadership européen a compris la nature du problème et a décidé de faire un premier pas vers sa solution.

La constitution d'un corps d'armée européen d'utilisation rapide, et d'un organe de gouvernement comme le CEPS sur le modèle du Conseil OTAN, doivent être considérés comme des avancées. Certes très préliminaires et par ailleurs encore en cours de définition opérationnelle, mais qui reflètent une volonté politique qui va dans la bonne direction, c'est-à-dire dans le sens de l'intégration européenne.

Cependant, la route est très longue et difficile. Pour simplifier, son analyse peut être réalisée en distinguant deux aspects : la constitution des ressources et la structure institutionnelle. En ce qui concerne la formation des ressources pour une défense européenne intégrée, l'expérience de la monnaie commune constitue un précédent important et fournit d'utiles stimuli à la réflexion et aux propositions.

L'incidence de la dépense sur le PNB varie d'un maximum voisin ou supérieur à 3% pour la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie à des minimum voisins de 1% pour l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. La dépense par personne employée dans le système de Défense va de 150 000 dollars pour l'Angleterre à moins de 30 000 pour l'Espagne et la Grèce, jusqu'à moins de 15 000 pour la Turquie et la Pologne. Par voie de conséquence, la dépense restante pour les investissements enregistre de très fortes amplitudes.

Ces exemples, et beaucoup d'autres que l'on pourrait faire, démontrent que l'hétérogénéité des systèmes nationaux de défense est tellement importante que, dans l'état actuel des choses, il est impossible de penser à une intégration des forces européennes, si ce n'est en se limitant à une entité très restreinte, comme on l'a justement décidé à Helsinki.

Les dysfonctionnements qui dérivent de cette situation ne se limitent pas à l'efficacité de l'instrument militaire. Ils concernent aussi le domaine industriel et technologique, en donnant lieu à un important facteur de perte de compétitivité dans l'économie et dans l'innovation de l'ensemble des pays européens par rapport aux Etats-Unis.

Beaucoup de pays européens et notamment ceux qui consacraient les efforts financiers les plus importants pour la Défense, à l'exception de la Grande-Bretagne, se sont empressés d'encaisser les dividendes de la fin de la Guerre Froide en réduisant progressivement leurs budgets militaires jusqu'à atteindre des niveaux objectivement trop modestes.

Les premières réflexions qui ont été faites ont conduit à identifier certains paramètres : le pourcentage de la dépense à destiner aux investissements, la consistance des forces employables, les quotas de participation à des programmes communs, etc.

L'identification et donc la fixation de ces paramètres pourrait définir un chemin qui conduit à un Traité ou à une autre forme d'engagements contraignants, qui constituerait un Maastricht de la Défense européenne, qui pourrait se traduire par une période transitoire au cours de laquelle on réaliserait une homogénéité dans les systèmes nationaux qui se conclurait par une intégration effective. Or, les leçons apprises pendant la guerre du Kosovo doivent alarmer fortement les leaderships politiques et militaires européens car il ne s'agit pas seulement de trouver le moyen de rééquilibrer la contribution fournie par les Européens à la capacité militaire commune, mais de s'interroger sur le futur même d'une véritable politique de défense commune.